



# Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2018



## **Introduction**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses.

Un sommaire décrivant la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), sa raison d'être et ses responsabilités essentielles peuvent être retrouvés dans la [partie II du Budget principale des dépenses](#).

Le rapport trimestriel, n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

## **Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CLCC accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère. Les autorisations comprennent les montants accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice financier 2018-2019 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La CLCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

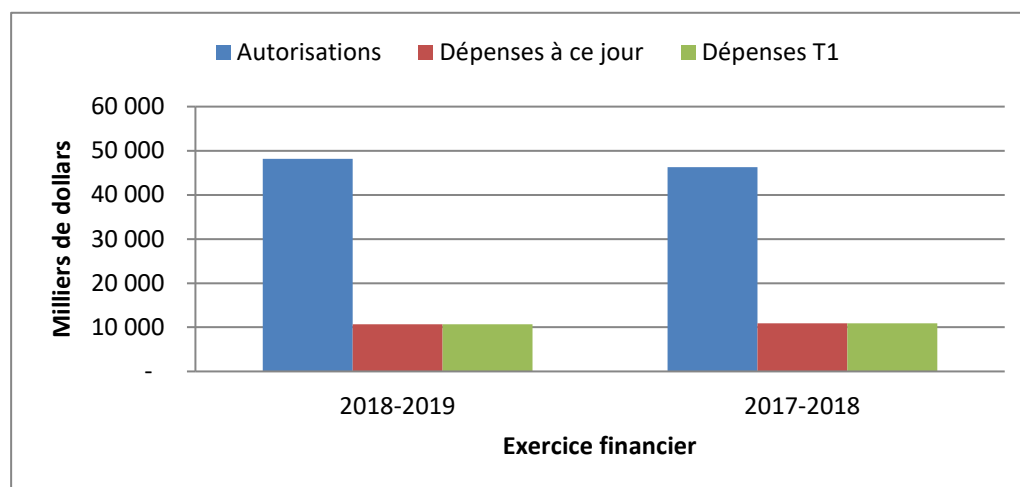
## **Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

### Changements importants dans les autorisations

Au 30 juin 2018, les autorisations totales disponibles pour l'exercice ont augmentés de 1,8 M \$ comparativement au même trimestre de l'exercice précédent; elles ont passées de 46,3 M \$ à 48,1 M \$. Cette augmentation est attribuable à une hausse de rémunération pour les conventions collectives.

Comme le démontre la figure 1, la CLCC a dépensé environ 22 % de ses autorités à la fin du premier trimestre, ce qui est inférieur au taux de 23 % de l'année dernière. Étant donné que les dépenses les plus importantes de la CLCC sont les salaires, les dépenses devraient généralement être réparties également tout au long de l'année.

**Figure 1 – Dépenses du premier trimestre comparées aux autorisations annuelles**



#### Changements importants dans les dépenses budgétaires brutes

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les dépenses budgétaires brutes au premier trimestre 2018-2019 par rapport à 2017-2018. Il y a eu juste une baisse de 20 k \$ ou 0,2 %. Au niveau des catégories, il y a eu une augmentation des dépenses de personnel de 172 k \$, soit 2 %, due essentiellement à la diminution des postes vacants au premier trimestre de 2018-2019. Cette augmentation des dépenses de personnel est compensée par la réduction des dépenses des services professionnels et spéciaux (95 k \$, soit 45 %) et des autres catégories des dépenses, et sont principalement attribuable aux différences temporelles des coûts engagés au cours de l'exercice.

#### Changements importants dans les revenus

Les revenus enregistrés ont augmenté de 226 k \$, ou 22 %, par rapport au premier trimestre de 2017-2018, ce qui s'explique par une augmentation équivalente du volume des demandes de suspension du casier acceptées au premier trimestre de 2018-2019. Cette variance est vraisemblablement liée aux changements législatifs remontant à 2012 qui ont imposé une période supplémentaire d'attente de cinq ans pour les critères d'éligibilité pour certains candidats. La période d'attente est expirée et les candidats concernés sont maintenant admissibles. En outre, à la suite de décisions judiciaires récentes en Colombie-Britannique et en Ontario, les demandes des demandeurs qui résident dans l'une de ces deux provinces et dont la dernière condamnation a été prononcée au plus tard le 12 mars 2012 sont traitées comme demandes de pardon selon la version applicable de la *Loi sur le casier judiciaire*.

#### **Risques et incertitudes**

La majorité des fonds dont dispose la CLCC lui sont accordés au moyen des autorisations parlementaires annuelles. C'est pourquoi tout changement dans le financement approuvé par le

Parlement se répercute sur ses opérations. La CLCC impose des frais pour le traitement des demandes de suspension du casier, et elle a le pouvoir d'utiliser des revenus perçus durant l'année pour financer des activités liées au traitement de ces demandes. Des écarts importants dans le volume de demandes et les revenus perçus peuvent se produire en réponse à des changements législatifs ou aux politiques affectant ce programme.

### **Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Le 31 janvier 2018, Jennifer Oades a été nommée comme présidente de la CLCC.

Le 3 janvier 2018, Sylvie Blanchet a été nommée comme première vice-présidente.

Le 3 avril 2018, Daryl Churney a été nommé comme directeur général exécutif.

### **Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

---

Jennifer Oades  
Présidente

---

Chantal Lemyre, CPA, CGA  
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada  
Le 8 août 2018

**État des autorisations (non vérifié)**

(En milliers de dollars)	<b>Exercice 2018-2019</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	48 103	10 500	10 500
Moins les revenus affectés aux dépenses	**5 645	1 245	1 245
<b>Dépenses de programmes nettes totales</b>	<b>42 458</b>	<b>9 255</b>	<b>9 255</b>
Autorisations législatives budgétaires – RASE	5 678	1 420	1 420
<b>Autorisations totales</b>	<b>48 137</b>	<b>10 675</b>	<b>10 675</b>

(En milliers de dollars)	<b>Exercice 2017-2018</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	46 323	10 544	10 544
Moins les revenus affectés aux dépenses	**5 645	1 019	1 019
<b>Dépenses de programmes nettes totales</b>	<b>40 678</b>	<b>9 525</b>	<b>9 525</b>
Autorisations législatives budgétaires – RASE	5 586	1 396	1 396
<b>Autorisations totales</b>	<b>46 264</b>	<b>10 921</b>	<b>10 921</b>

\*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

\*\*Le montant des revenus affectés aux dépenses déclarées dans le Budget principal des dépenses est basé sur un montant estimé de 12 000 demandes acceptées multiplié par la part des frais d'utilisation de 631 \$ qui peuvent être redépensés par la CLCC (470 \$).

**Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)**

(En milliers de dollars)	Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>			
Personnel	43 039	11 281	11 281
Transports et communications	3 000	416	416
Information	323	3	3
Services professionnels et spéciaux	5 790	117	117
Location	221	29	29
Services de réparation et d'entretien	300	13	13
Services publics, fournitures et approvisionnements	343	5	5
Acquisition de matériel et d'outillage	731	6	6
Autres subventions et paiements	35	50	50
Prêts investissements et avances	-	-	-
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>53 782</b>	<b>11 920</b>	<b>11 920</b>
Revenus de frais d'utilisation affectés aux dépenses	5 645	1 245	1 245
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>48 137</b>	<b>10 675</b>	<b>10 675</b>

(En milliers de dollars)	Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>			
Personnel	41 167	11 109	11 109
Transports et communications	3 960	407	407
Information	374	-	-
Services professionnels et spéciaux	5 362	212	212
Location	198	21	21
Services de réparation et d'entretien	142	50	50
Services publics, fournitures et approvisionnements	424	26	26
Acquisition de matériel et d'outillage	265	5	5
Autres subventions et paiements	17	23	23
Prêts investissements et avances	-	87	87
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>51 909</b>	<b>11 940</b>	<b>11 940</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses:</b>			
Revenus de frais d'utilisation affectés aux dépenses	5 645	1 019	1 019
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>46 264</b>	<b>10 921</b>	<b>10 921</b>

\*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.